Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_07-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLERNEUF

Séance du 2 novembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
26 octobre 2026

Date d'affichage
23 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, BARBIER, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, VANCAPPEL, DUPAS, DESNOS,

Absents (excusés) : Mr. LE BELLEGO pouvoir à Mme. VANCAPPEL

Secrétaire de séance : Mr. LE CASTREC

N° de la délibération **: 2026/11/07**

Objet de la délibération **: Renouvellement du photocopieur de la mairie**

Le secrétariat de mairie dispose d'un photocopieur multifonction de marque KYOCERA TASKalfa 4053 ci acquis par la commune auprès de la société BRS Bureautique en octobre 2019, qui se trouve en fin de contrat de service depuis le 22 octobre 2026.

Deux options sont alors possibles avec la même société (devis transmis) :

- Renouvellement pour une année supplémentaire de l'extension de garantie d'un an sur le KYOCERA TASKalfa 4053ci, portant la fin des contrats de services au 22 octobre 2027 pour la somme de 924,54 € HT, avec un cout copie de 0,00441 € HT la page N&B et de 0,03956 € HT la page couleur, toner inclus, un contrat de service KFS de 1,746 € HT par mois et un contrat de service connexion de 8,36 € HT par mois.

- Acquisition ou location d'un multifonction couleur SRA3 KYOCERA TASKalfa MZ3501ci (35 pages minute) équipés d'un chargeur de document recto verso en 1 passage de 320 feuilles, de deux magasins de 500 feuilles chacun, d'un passe copie de 150 feuilles et d'un meuble support pour la somme de 66,00 € HT par mois sur 60 mois en location ou pour la somme de 3 124 ,00 € HT à l'acquisition.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_07-DE

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_07-DE

Le coût copie passerait à 0,0037 € HT la page N&B et de 0,035 € HT la page couleur, toner inclus, un contrat de service KFS de 1,50 € HT par mois et un contrat de service connexion de 9,00 € HT par mois. Ce nouveau cout copie serait également appliqué pour l'école Arc en Ciel.

Un deuxième devis a été demandé à la société TOSHIBA de Plérin (22) :

- Acquisition ou location d'un multifonction couleur e-STUDIO3525AC – Multifonctions A3 – CLR (35 pages minute) équipés d'un chargeur de document recto verso mono-passe DSDF en 1 passage de 300 feuilles, de deux magasins de 500 feuilles chacun, d'un passe copie de 150 feuilles et d'un meuble support pour la somme de 89,33 € HT par mois sur 63 mois en location ou pour la somme de 4 168 ,00 € HT à l'acquisition.

Le coût copie serait à 0,0036 € HT la page N&B et de 0,036 € HT la page couleur, toner inclus, sans aucun autre frais, tout étant compris dans le tarif à la copie.

La commission MAPA propose de retenir la société BRS Bureautique pour l'acquisition d'un nouveau photocopieur au prix de 3 124,00 € HT.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de madame LE GALLOU, 3ème adjoint,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

ACCEPTE le devis de la société BRS Bureautique pour l'acquisition d'un photocopieur pour la somme totale de 3 124,00 € HT ;

MANDATE monsieur le Maire pour les démarches nécessaires à cette acquisition.

Les crédits seront inscrits au chapitre 21 du budget primitif 2027.

Le secrétaire de séance
Jérôme LE CASTREC

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_07-DE